



HAUT-

COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org; ohchr-sidsldc@un.org

**Opportunité de financement pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) pour participer à la quarante-neuvième session, à la cinquantième session et à la cinquante-et-unième session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, en Suisse\*.**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme) présente ses compliments aux Missions permanentes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à Genève et à New York et a l'honneur de les informer des **dates limite pour les demandes de participation aux 49<sup>ème</sup> (28 Février – 25 Mars 2022), 50<sup>ème</sup> (13 Juin – 1 Juillet 2022) et 51<sup>ème</sup> (12-30 Septembre 2022) sessions du Conseil des droits de l'homme (CDH) qui sont les suivantes:**

**49<sup>ème</sup> session: 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**50<sup>ème</sup> session: 1<sup>er</sup> avril 2022**

**51<sup>ème</sup> session: 1<sup>er</sup> juin 2022**

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme a été créé conformément à la résolution 19/26 du Conseil des droits de l'homme adoptée le 23 mars 2012. Depuis sa mise en place en 2014, le Fonds d'affectation spéciale a soutenu 172 délégués de 71 PMA/PEID à participer à une session ordinaire du Conseil des droits de l'homme. Des informations supplémentaires sur le Fonds d'affectation spéciale sont disponibles sur le site internet suivant

<https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Beneficiaries.aspx>

Conformément au mandat du Fonds d'affectation spéciale, les PMA et les PEID sont invités à désigner un fonctionnaire du gouvernement, au niveau des experts, qui travaille dans le domaine des droits de l'homme depuis au moins un an, soit dans la capitale, soit dans leur mission permanente à New York. La priorité sera accordée aux PMA et aux PEID qui n'ont pas de mission permanente à Genève et aux PMA/PEID qui sont actuellement membres du Conseil des droits de l'homme. Les anciens bénéficiaires du Fonds ne sont en principe non éligible.

Le fonctionnaire désigné du gouvernement devra assister au programme complet, en particulier un cours de formation obligatoire en ligne (environ 20 heures en plusieurs segments) organisé par le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale la semaine précédant chaque session ordinaire du CDH (les dates seront communiquées ultérieurement).

Sur la base des règles et règlements des Nations Unies applicables, le Fonds d'affectation spéciale couvre un billet aller-retour en classe économique par session ordinaire par État

membre et une indemnité journalière de subsistance pour la durée de la mission à Genève (ne dépassant pas la durée de la session ordinaire). Il ne couvre pas les frais d'assurance maladie ni les autres dépenses, y compris les dépenses personnelles, pendant le séjour du fonctionnaire à Genève. Le Fonds ne couvre pas les dépenses liées à COVID-19 (médicaments; quarantaine, etc.).

**Le délégué est responsable de l'obtention de tout visa et de toute assurance maladie nécessaires. Il/elle est également responsable de l'organisation de son propre logement à Genève** et de la couverture des dépenses connexes avec l'indemnité journalière de subsistance applicable pendant son séjour. Le secrétariat du Fonds ne pourra pas se charger de trouver un logement à Genève.

L'espace de bureau du délégué sélectionné devra être fourni par sa mission permanente à Genève. Le Secrétariat ne sera pas en mesure d'assurer un espace de bureau pour un délégué sélectionné des PMA/PEID sans mission permanente à Genève.

Afin d'engager le processus et de permettre au Secrétariat du Fonds de prendre les dispositions nécessaires pour le voyage, **une demande de financement accompagnée des cinq (5) documents suivants doit être envoyée au Secrétariat par courrier électronique (ohchr-sidslc@un.org et ohchr-registry@un.org) avant les dates de clôture indiquées.**

**IMPORTANT: LA DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYÉE PAR LA MISSION PERMANENTE À GENÈVE. POUR LES PAYS QUI N'ONT PAS DE MISSION PERMANENTE À GENÈVE, LA DEMANDE DOIT ÊTRE SOUMISE SOIT PAR LEUR MISSION PERMANENTE À NEW YORK, SOIT DIRECTEMENT PAR LA CAPITALE.**

**49ème session: 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**50ème session: 1<sup>er</sup> avril 2022**

**51ème session: 1<sup>er</sup> juin 2022**

**LA DEMANDE DOIT MENTIONNER LE NUMÉRO DE LA SESSION (49ème, 50ème ou 51ème) À LAQUELLE LE CANDIDAT SOUHAITE PARTICIPER. LE CANDIDAT N'EST AUTORISÉ À POSER SA CANDIDATURE QUE POUR UNE SEULE SESSION ORDINAIRE.**

Pour la demande de participation à une session **ordinaire**, les cinq (5) documents obligatoires suivants doivent être envoyés dans **un seul email**, par l'intermédiaire de la mission permanente à Genève

Pour un PMA/PEID sans mission permanente à Genève, la demande peut être soumise soit par sa mission permanente à New York, soit directement depuis la capitale.

1. Une note verbale approuvant la candidature d'un fonctionnaire du gouvernement (copie du modèle ci-joint);
2. Certificat d'achèvement de l'outil de formation en ligne pour les délégués des PMA/PEID participant aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à ses mécanismes, développé par le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA/PEID. Lien vers le cours obligatoire en ligne : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/TrustFund/Pages/Tool.aspx> ;

3. Une copie scannée du passeport du candidat. Le passeport doit être valide pendant au moins six mois après son retour dans son pays d'origine ou son lieu d'affectation official;
4. Un curriculum vitae détaillé en anglais ou en français (format MS Word);
5. Un "Formulaire d'information sur les visas" dûment rempli (copie jointe) pour indiquer si le candidat a besoin ou non d'un visa Schengen.

Le candidat doit également s'engager à partager les connaissances et l'expérience acquises au cours du programme avec ses collègues au sein du gouvernement.

**SEULES LES CANDIDATURES COMPLETES SOUMISES DANS UN SEUL EMAIL AVANT LA DATE LIMITE SERONT ACCEPTÉES. LE SECRÉTARIAT NE CONTACTERA QUE LES DÉLÉGUÉS QUI ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS.**

**L'ATTENTION DES CANDIDATS EST ATTIRÉE SUR LE FAIT QUE LE PROGRAMME PEUT ÊTRE MODIFIÉ OU ANNULÉ EN RAISON DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA PANDEMIE COVID-19 ET DES RESTRICTIONS CONNEXES QUI DOIVENT ÊTRE IMPOSÉES PAR LES AUTORITÉS SUISSES ET LOCALES AINSI QUE PAR LE BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE À LA CLÔTURE DE LA 49ÈME, 50ÈME OU 51ÈME SESSION CONCERNÉE.**

**L'attention des candidats est en outre attirée sur le fait que toutes séances publiques du Conseil des droits de l'homme bénéficient de l'interprétation dans les langues officielles. Cependant, les séances de négociations et les événements parallèles ne bénéficient pas d'une interprétation et sont le plus souvent conduits en anglais.**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Fatou Camara Houel, coordinatrice du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA et les PEID (courriel : [Fatou.camarahouel@un.org](mailto:Fatou.camarahouel@un.org)).**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme) saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement à Genève et à New York les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 28 Octobre 2021

Pièces jointes:

- Un exemple de note verbale approuvant la désignation du fonctionnaire du gouvernement
- Formulaire d'information sur les visas

Copie:

Délégation permanente de l'Union africaine auprès des Nations unies à New York



(au-newyork@africa-union.org)

Délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations unies et autres organisations internationales à Genève (au-geneva@africa-union.org)

Délégation permanente de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève (reper.geneve@francophonie.org)

\*Veuillez noter que la durée de chaque session est susceptible de se prolonger sur une autre semaine. Cette information sera disponible à l'approche de chaque session.